

COMMUNIQUE DE PRESSE DE **DENIS DUCARME**

Bruxelles, le jeudi 13 octobre 2005 ; **Intervention consacrée à la sécurité du Député** **Denis Ducarme dans le cadre du débat relatif à** **la déclaration gouvernementale.**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, les Ministres,
Chers Collègues,

Mon propos sera consacré à la politique de sécurité.

Non seulement parce que nos concitoyens y sont légitimement attentifs, mais surtout parce qu'il s'agit d'un devoir fondamental de l'Etat.

Pour les réformateurs, et l'ensemble des démocrates d'ailleurs, le droit et le devoir de sécurité articulent un fondement de l'Etat de Droit.

Cette articulation conditionne l'existence des autres droits, dont ceux qui touchent aux libertés.

Je me réjouis que La déclaration du Premier Ministre inscrive à nouveau pleinement l'action du gouvernement dans cette perspective.

La lutte contre la criminalité.

Ces dernières années, les chiffres tendent à indiquer que des résultats positifs soient engrangés.

C'est le cas pour la criminalité pour laquelle les statistiques indiquent une baisse significative.

Je crois que cette diminution est due au recadrage de la réforme des services de police grâce, notamment, aux plans d'action locaux et leur inscription dans l'intensification de la collaboration entre les services de recherche fédéraux et les services judiciaires d'arrondissement. La traduction pratique en est certainement la diminution de la criminalité dans les grandes villes.

Il nous revient d'espérer que les difficultés de mise en œuvre de la réforme des polices soient derrière nous.

Et si nous pouvons nous réjouir du fait que les discours catastrophistes tenus par certains durant la dernière législature ne se soient pas concrétisés, nous ne pouvons pour autant pas verser dans l'angélisme et nous complaire dans l'autosatisfaction. Nous devons impérativement poursuivre cette réforme et en adapter les moyens aux exigences nouvelles.

A cet égard, le gouvernement fait bien de garder sa détermination dans la lutte contre l'internationalisation des phénomènes criminels qui s'attaquent avec une rare violence aux personnes et aux biens. Ces faits, qui vont d'attaques à la voiture, car-jackings, home-jackings et autres cambriolages sont commis, pour une part importante, par des bandes organisées et itinérantes issues de l'Europe de l'Est, de l'Union Européenne et, nous le savons, d'au-delà des frontières de L'Europe communautaire, certains pays servant de base de repli et de centres opérationnels.

Inscrite dans la déclaration gouvernementale, cette problématique doit être placée au rang des priorités en matière de sécurité.

C'est indispensable car ce nouveau type de criminalité organisée agresse et fait des victimes innocentes mais choque nos citoyens, réactive le sentiment d'insécurité et nuit à la sérénité, au bon ordre et, tout simplement à la qualité de vie.

Le Premier Ministre a estimé que notre pays rentrait dans une nouvelle ère.

Cette période nouvelle tient à l'eupéanisation et à la mondialisation.

Des adaptations économiques et sociales sont incontestablement nécessaires et demandées à la population.

Mais, nos concitoyens ne pourront le comprendre, l'admettre et y adhérer que si notre gouvernement fait en sorte que l'Etat de Droit remplisse ses devoirs

régaliens, dont la sécurité des personnes et des biens, et dans le cadre, ici aussi, d'une politique européenne de liberté et de sécurité.

La lutte contre le terrorisme.

Dans cette ligne, et sans pour autant choir dans la paranoïa, je ne peux passer sous silence la problématique du terrorisme. C'est une menace réelle. Notre vigilance doit être accrue et renforcée.

Notre pays est petit mais il tient une place centrale et particulière sur le plan international.

La Belgique abrite le siège de l'OTAN, celui des institutions européennes et une multitude de représentations diplomatiques et consulaires, de groupements et de lobbys les plus divers. Les chiffres le prouvent, après New – York, Bruxelles est la deuxième ville d'accueil au monde, et au niveau européen, Bruxelles en est la première.

Dans le concret, cela veut dire que Bruxelles est une des premières villes au monde sur le territoire de laquelle sont organisés le plus de conférences et de colloques internationaux, un territoire sur lequel passent un nombre considérable de visiteurs, non seulement des Missions Officielles bénéficiant d'une protection spéciale, mais une foule d'anonymes en transit.

Le non-engagement belge en Irak ne doit pas nous laisser croire que nous sommes naturellement à l'abri. Tout peut arriver et la veille anti-terroriste est capitale. Il serait naïf et niais de demander au gouvernement ce qu'il fait de cette préoccupation. Ça tombe sous le sens. Je tenais cependant à l'évoquer clairement.

Vous me permettrez cependant d'insister sur l'absolue nécessité de veiller pleinement au fait que notre pays ne puisse servir de base stratégique ou logistique à certains groupements terroristes.

A ce titre, tous les experts s'accordent pour une attention aux menaces qui pèsent sur d'autres pays, notamment par le biais de contacts informels. La Belgique doit tenir compte des niveaux d'alerte dans les autres Etats et agir en conséquence, que ce soit par la surveillance accrue de certains groupements,

le renforcement de la sécurité de certains lieux, et même l'interpellation préventive.

Il est dès lors primordial que les différents services chargés de la prévention et de la répression des infractions ne se dispersent pas et travaillent de concert. L'institution de l'OCAM et la création de la fonction de juge d'instruction fédéral vont dans le sens souhaité et, en termes d'instruments procéduraux, le dépôt par le Gouvernement d'un Projet de Loi relatif aux modifications des méthodes particulières de recherche dans le cadre de la lutte contre la criminalité grave et organisée constituera certainement une avancée complémentaire car il est indispensable de lutter à armes égales contre les porteurs de ce fléau.

A la source de l'action, nul doute que les services de renseignements constituent l'un des piliers de la prévention des actes de terrorisme. C'est la raison pour laquelle nous plaidons également pour l'augmentation des moyens de la sûreté de l'Etat. Le gouvernement semble s'être engagé dans cette voie. Sur mission judiciaire et la garantie d'un droit de regard démocratique du Parlement, l'adoption d'une Loi permettant à la Sûreté de procéder à des écoutes téléphoniques est aussi, à l'évidence, une exigence.

Je souhaite néanmoins souligner que ces propositions ne seront efficaces qu'à la condition d'engager des agents linguistes, capables de comprendre et lire parfaitement plusieurs langues, d'en analyser les accents et les intonations, afin que la Loi ne reste pas lettre morte, afin que l'efficacité soit au rendez-vous.

En outre, et plus globalement, il m'apparaît important que le gouvernement s'inspire des réflexions britanniques et de celles des institutions internationales en ce qui a trait à l'élaboration des stratégies de résilience relatives entre autres à la bonne information de la population.

L'action des polices locales.

Propos sans doute plus prosaïque, mais de même conviction, j'en viens au niveau local.

Nous savons que la meilleure prévention réside dans la présence d'agents de quartier.

Ce sont eux qui peuvent posséder l'information en temps utiles, connaître les habitants, les endroits à risques, les zones potentielles de conflits et de délinquance.

Leur présence est sécurisante pour les personnes, dissuasive pour les auteurs potentiels de délits.

La police locale doit donc assurer une présence maximale sur le terrain afin de prévenir la délinquance urbaine et les différentes formes d'agressions contre les biens et les personnes.

En 2003, le gouvernement s'est engagé à prendre des mesures afin de renforcer la présence policière sur le terrain. Il s'agissait de :

- Confier les tâches purement administratives à du personnel civil ;**
- Renforcer la police locale de 2500 unités sans coût supplémentaire pour les zones de police et de renforcer la Réserve Générale ;**
- Assouplir l'organisation du temps de travail afin d'accroître la disponibilité et par conséquent la capacité policière, mais également la vie sociale et privée du policier ;**
- Procéder à la mise en place du corps de sécurité et étendre les attributions des auxiliaires;**
- Renforcer la collaboration entre la police locale et la police fédérale.**

Le gouvernement a déjà pris une série de décisions visant à respecter ces engagements. Il nous est dit qu'il va poursuivre ses efforts pour concrétiser un des objectifs majeurs de la réforme des services de police et mettre en place une véritable police de proximité se traduisant par une présence accrue de policiers dans nos rues.

Sachant que les cadres de police sont à certains endroits incomplets, la capacité opérationnelle n'est-elle pas à l'heure encore fortement entravée par une charge de travail administratif trop importante, ce qui empêche la police de s'acquitter de ses missions essentielles et affecte également les possibilités d'organiser davantage de patrouilles?

La police fédérale ne génère-t-elle pas une paperasserie excessive qui représente une charge énorme pour les instances locales ?

Au niveau des polices locales, un nombre trop important de tâches ne sont-elles pas accomplies au profit du département de la Justice : récupération des transactions pénales, gestion de nombreux plis d'huissiers de justice, gestion de milliers d'apostilles ?

Le manque de coordination entre certains magistrats et les forces de l'ordre ne provoque-t-il pas des difficultés récurrentes générant des pertes de temps et de moyens ?

D'autres éléments ne sont-ils pas de nature à constituer des obstacles à une véritable police de proximité : le transfert des détenus vers les palais de justice, les missions de sécurité dans les cours et tribunaux, le mécanisme de la capacité hypothéquée, certaines missions à caractère fédéral confiées aux polices locales, l'organisation du temps de travail ?

Autant de questions qui méritent notre souci et notre soutien à l'action déterminée dont le Vice-premier Ministre et Ministre de l'Intérieur nous a démontré qu'il pouvait faire preuve, raison pour laquelle il a et garde notre confiance.